

Particuliers

Demande de logement social en ligne (et renouvellement de demande) (Service en ligne)

[Accéder au Service en ligne \(https://www.demande-logement-social.gouv.fr\)](https://www.demande-logement-social.gouv.fr)

Ce site vous permet de :

- Faire une demande de logement social. Il faut cliquer sur “**Je crée ma demande**”.
- Renouveler votre demande avant la fin du délai d'un an. Il faut cliquer sur “**Je gère ma demande**”.
- Modifier votre demande en cas de changement de situation (composition de votre famille, évolution de vos revenus...). Il faut cliquer sur “**Je gère ma demande**”.

À savoir

pour demander un logement dans certains départements, vous êtes redirigé vers un autre site internet ou vers des guichets enregistreurs.

- [Accéder à un logement social \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=N31802\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=N31802)